

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

**COMMUNE
DE
DUNTZENHEIM**

Extrait du procès-verbal des délibérations du

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2017

Date de convocation : 21.03.2017

Sous la Présidence de M. LITT Claude, Maire

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents ou représentés : 14

HATT Roland, GEISSELBRECHT Carine, HERRMANN Jacques, HUGEL Jean-Luc, SCHAEFFER Bernard,
ZIMMERMANN Virginie, MARECHAL Angèle, BELIN Philippe, WENDLING Pascal, ANSTETT Eric, GARCIA
Annick, RUCH Sylvie, GAULT Martine

Secrétaire de séance : GARCIA Annick

Absents, excusés : /

RECU Le

10 AVR. 2017

Communauté de Communes
du Pays de la Zorn

Publiée le 7/04/2017

**Elaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
Débat communal sur les orientations générales du PADD (Projet
d'Aménagement et de Développement Durables)**

- VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, notamment l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2015 portant extension des compétences de la Communauté de Communes en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- VU la conférence intercommunale des Maires du 21 septembre 2015 relative aux modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et ses Communes membres pour l'élaboration du PLUi ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 arrêtant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et ses Communes membres pour l'élaboration du PLUi ;
- VU la deuxième conférence intercommunale des Maires du 1^{er} décembre 2015 relative aux objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUI et aux modalités de concertation ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 relative à la prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal précisant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation ;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-12 ;
- VU les études réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et notamment le projet de PADD ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

➤ qui rappelle :

- les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, tels que définis au moment de la prescription, en matière d'habitat et de cadre de vie, d'agriculture, d'économie, d'équipements publics ou d'intérêt public, d'environnement, d'infrastructures de transport et de mobilité et de risques naturels et technologiques
- que les études, ainsi que le travail de la commission PLUi et la collaboration menée avec les élus des Communes, ont permis de déboucher sur un diagnostic de territoire et sur des orientations d'aménagement du territoire qui se formalisent à travers un projet de PADD.

- que c'est au regard du PADD que les autres pièces du Plan Local d'Urbanisme intercommunal vont ensuite être élaborées, c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu en Commune et en Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire présente le projet de PADD annexé à la présente et qui contient :

- **les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, et d'urbanisme,**
- **les orientations générales des politiques de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,**
- **les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,**
- **les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

Ces orientations, ainsi que le projet de PADD, ont été élaborés, partagés et enrichis notamment à travers :

- le séminaire d'échange du **21 novembre 2016** avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel le diagnostic des études du PLUi a été présenté,
- le séminaire d'échange du **16 mars 2017** avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux, lors duquel les orientations et le projet de PADD ont été présentés, afin de préparer les débats à mener sur le PADD au sein de chaque Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations générales du PADD proposées et en débat.

Les Conseillers constatent que les orientations générales du PADD relatif au PLUi reprennent celles déjà prises par le Conseil Municipal pour l'élaboration de son PLU. Les échanges portent sur :

- Le chapitre C.5

- « préserver les commerces dans les centres des bourgs et villages, prioritairement le long de la voie principale ». M. LITT précise qu'il souhaite pouvoir préserver les commerces dans les centres mais ne pas souhaiter empêcher un changement de destination si nécessaire
- « encadrer l'extension et la création de galeries commerciales en accompagnement des supermarchés et permettre l'implantation de nouveaux ensembles commerciaux ». Mme ZIMMERMANN émet des craintes pour la survie des commerces dans les centres villages si de nouveaux ensembles commerciaux s'installent et se développent

- Le chapitre C6.2.

- « renforcer l'économie locale », les élus y sont favorables mais quels moyens peuvent être mis en œuvre ?

- Le chapitre D

- Les élus notent les objectifs de modération de la consommation de l'espace et notamment l'enveloppe maximale de 50 ha affectée aux extensions urbaines à vocation d'habitation.

Le présent compte-rendu de débat sera notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

A Duntzenheim, le 28 mars 2017



Le Maire,

Claude LITT